

DÉCISION DU MAIRE
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Marché relatif à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Gex – Lot n°08 Revêtements de façades / Entreprise BONGLET / Avenant n°01 (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (VH - CF)*

Monsieur le Maire de la commune de Gex,

VU l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget,

VU les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° du Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020_049_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

Vu la délibération n°2022_137_DEL en date du 12 décembre 2022 par laquelle le Conseil Municipal a attribué le lot n°08 du marché relatif à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Gex à la société BONGLET pour un montant de 104 860.29 € HT,

VU l'acte d'engagement signé le 15 décembre 2022 et notifié le 23 décembre 2022 à l'entreprise BONGLET,

VU le budget communal,

VU le projet d'avenant n°01,

CONSIDÉRANT qu'en cours d'exécution du marché, il apparaît nécessaire d'opérer des modifications de prestations en moins-value et en plus-value d'un montant de 8 200 € HT,

CONSIDÉRANT qu'il est donc nécessaire de signer un avenant au lot n°08 du marché relatif à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Gex,

DÉCIDE

✚ DE SIGNER l'avenant n°01 au lot n°08 du marché relatif à l'exécution des travaux de construction d'une maison de santé pluridisciplinaire à Gex, d'un montant de 8 200 € HT, soit une augmentation de 7.82% du montant initial du marché public ;

Pour copie conforme,
Fait à Gex, le 21 février 2023.

Le Maire,
Patrice DUNAND

Le Maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 23 février 2023, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 23 février 2023.

